

L'INTERCLASSEMENT RÉGIONAL ou

L'ART DE « JOUER LA TRANSPARENCE EN TOUTE OPACITÉ »

Mis en place dans l'urgence, et sans réelle communication au niveau des collègues du Réseau, l'interclassement régional ajoute son lot d'incohérences aux dysfonctionnements déjà vivement dénoncés par le passé (interprétations divergentes des textes par les évaluateurs, absence d'entretien d'évaluation, classement et interclassement non communiqués). En effet, après avoir prôné l'harmonisation des règles entre la Banque centrale et le Réseau pour expliquer sa mise en place, force est de constater que les paramètres dudit interclassement, eux sont loin d'être harmonisés.

Critères d'ancienneté, ici, critères de mérite là...

Quant au mérite, voire le passage d'agents au « SUPER CHOIX » qu'en est-il ? Ne serait-ce pas pour certains seulement l'opportunité d'être au bon endroit au bon moment ?... et bénéficier de fait d'un avancement tel que les déclinaisons de la nouvelle stratégie RH, portées par une certaine hiérarchie zélée, l'entendent en anticipant, dès à présent sa mise en œuvre.

Tout cela, accentue d'autant les sources d'inégalités de traitement entre les agents. L'art de « jouer la transparence en toute opacité » est dangereux : **au final personne ne s'y retrouve et surtout pas le Personnel .**

Aussi notre syndicat revendique pour le Personnel de l'entreprise, toutes catégories confondues :

**le droit au respect et à la reconnaissance du travail accompli,
l'entreprise ne pouvant fonctionner et évoluer qu'avec le concours de chacun.**

La reconnaissance passant aussi par l'avancement, le SNABF Solidaires rappelle solennellement son attachement aux commissions d'avancement et au principe de **PARITARISME** tel que l'on peut l'entendre.

Aussi, mandat ferme est donné aux commissaires SNABF Solidaires de faire respecter avant tout **la souveraineté des commissions.**

Cette année, comme par le passé nos commissaires s'emploieront à apprécier le bien-fondé du classement, et n'hésiteront pas le cas échéant à le remettre en cause, notamment lorsque l'interclassement effectué en amont « verrouille » de facto le rôle de la commission. Ils veilleront à ce que nos collègues proposés précédemment et qui ont fermé leur unité mi-2006, soient reconduits dans leur proposition, et que l'interclassement régional mis en place pour la 1^{ère} fois cette année « **ne laisse personne sur le bord du chemin** ».

Cette année encore, la tâche ne sera pas facile mais vous pouvez compter sur le sérieux et la pugnacité de nos commissaires pour faire respecter le paritarisme et préserver la souveraineté des commissions, dans l'intérêt légitime du Personnel.



BULLETIN D'ADHÉSION



Si vous souhaitez **adhérer au SNABF Solidaires**, merci de remplir et de signer ce coupon :

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville : Adresse Internet :

Date de Naissance :/...../..... Matricule : ☎ :

Catégorie : Grade à la Banque : Indice :

Succursale, service : Code courrier :

À _____, le _____ Signature : _____



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

SNABF Solidaires 74-1645 - 75049 Paris cedex 01 - Courriel : 1645-UT

Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org

Union
syndicale
Solidaires



PRÉ - COMMISSIONS D'AVANCEMENT 2007

FAIT EXCEPTIONNEL : Le 14 Février 2007, date de la commission, pour la première fois, l'intersyndicale unanime a suspendu les négociations, pour ne les reprendre que le 05 Mars 2007.

Au moment où le Gouverneur demande encore et toujours plus à ses agents, la DGRH envisage la mise en place d'une stratégie RH sans précédent. Nous avons voulu, par le biais de cette action, exprimer le mécontentement justifié de tout le Personnel.

Même si des évolutions sont nécessaires :

elles ne doivent pas se faire à n'importe quel prix

et surtout pas au **mépris total des agents** et de leur contribution aux fruits de l'entreprise.

D'où l'importance et l'attachement du SNABF Solidaires aux commissions d'avancement, seul lieu où les agents peuvent prétendre à la juste reconnaissance du travail accompli, faisant de celles-ci un moment important et attendu de chacun.

S'agissant des pré-coms (commission destinée à négocier un nombre d'inscriptions supplémentaires par grade) notre organisation a revendiqué des inscriptions supplémentaires pour l'ensemble du personnel, y compris pour les agents de direction et d'encadrement.

A l'issue des négociations, **nous avons obtenu 56 inscriptions supplémentaires** (contre 82 en 2006, 62 en 2005 et 24 en 2003)

Ces postes supplémentaires se répartissent comme suit :

- **réseau** : +25 dont 1 pour le personnel de direction, 3 pour l'encadrement et 21 pour le personnel de bureau,
- **services centraux** : +24 dont 2 pour le personnel de direction, 5 pour l'encadrement et 17 pour le personnel de bureau,
- **ouvriers et agents d'atelier** : +7 dont 4 pour la DGFB, 1 pour les ateliers et 2 pour les services centraux.

L'évolution des quotas est la suivante :

- Personnel de Direction : taux d'inscription de 37,11% (35,8% en 2006),
- l'encadrement : taux d'inscription de 24,36% (24,8% en 2006),
- les secrétaires comptables : taux d'inscription de 31,71% (32% en 2006),
- les agents de caisse : taux d'inscription de 32,42% (34,7% en 2006),
- les ouvriers : taux d'inscription de 36,21% (34,9% en 2006),
- les ouvriers DGFB : taux d'inscription de 35,71% (36,3% en 2006),
- les agents d'atelier : taux d'inscription de 32,65 % (33,3% en 2006).

Sur les autres catégories les pourcentages ne sont pas significatifs puisque les taux d'inscriptions obéissent à des règles précises.

Dès le début de séance le SNABF Solidaires a exigé, que la Banque respecte les engagements pris lors de la mise en place du PSE, celui-ci ne devant pas impacter le déroulement de carrière des collègues touchés par les fermetures de comptoirs.

Nous avons dénoncé ainsi la mise en place, sans concertation, de l'interclassement régional alors que les effets de la « dernière vague de fermetures » se font encore sentir.

Imprimé sur papier recyclé

COMMISSION D'AVANCEMENT 2007

(HORS CARMIG)

	BANQUE CENTRALE		SUCCURSALES	
	Proposables	Inscriptions DGRH (1)	Proposables	Inscriptions DGRH (1)
DIRECTION				
D.A. 1 / D.B. 2	52	11	20	4
D.A. 2 / D.B. 3	49	15	14	5 + 1
Adjoint de direction de 1 ^{ère} classe	50	21 + 2	12	5
Accélération d'échelon de 18 mois	21	6	1	1 ou 0
Accélération d'échelon de 12 mois	15	5	3	1 ou 0
Adjoint de direction de 2 ^{ème} classe	30	20	2	1
ENCADREMENT				
Indice 970	14	3	33	7
Chef de bureau principal / Contrôleur principal	87	6 + 3	52	6 + 1
Chef de bureau / Contrôleur	65	21	88	22
Chef de groupe / Chef de comptabilité	90	31 + 2	48	16 + 1
Sous-chef de groupe / Sous-chef de service				
Issu de rédacteur	12	12	1	1
Issu de secrétaire-rédacteur	50	7	33	4 + 1
Caissier principal	1	0 ou 1	19	2
Caissier de 1 ^{ère} classe	5	3	28	3
Caissier de 2 ^{ème} classe principal	1	0 ou 1	0	-
Caissier de 2 ^{ème} classe	1	0 ou 1	-	-
SECRÉTAIRES RÉDACTEURS				
S.R. de classe exceptionnelle	130	39 + 3	223	67 + 3
S.R. de 1 ^{ère} classe :				
Issu de S.R. 2 (concours)	7	3 + 1	39	12 + 1
Issu de passerelle (nouveau contingent)	458	13	704	22
Issu de passerelle (ancien contingent) (estimation)	812	41	1138	57

(1) à gauche et au centre les propositions d'inscriptions DGRH, à droite et en gras rouge les inscriptions supplémentaires obtenues en précommissions le 5 mars 2007.

	BANQUE CENTRALE		SUCCURSALES	
	Proposables	Inscriptions DGRH (1)	Proposables	Inscriptions DGRH (1)
SECRÉTAIRES COMPTABLES				
SC de classe exceptionnelle	266	80 + 4	427	129 + 5
SC de 1 ^{ère} classe	155	47 + 3	359	108 + 6
SC de 2 ^{ème} classe	176	53 + 3	244	74 + 4
CAISSE				
Chef-adjoint de caisse (perso)	33	10	99	30
Agent de caisse de 1 ^{ère} classe	22	7 + 2	81	25 + 1
Agent de caisse de 2 ^{ème} classe	13	4	8	3 + 1
SERVICE				
Adjudant pompier (perso)	36	11		
Sapeur pompier de 1 ^{ère} classe	17	8 + 1		
Sapeur pompier de 2 ^{ème} classe	4	2		
Adjudant (perso)	61	19	40	12
Agent de service de 1 ^{ère} classe	38	15	32	10
Agent de service de 2 ^{ème} classe	7	5	7	5
Auxiliaire de service hors-classe				
Chef magasinier	2	2		
Chef conducteur	9	2		
Conducteur de 1 ^{ère} classe	7	2		
Conducteur de 2 ^{ème} classe	0	0		
OUVRIER				
Ouvrier de classe exceptionnelle	27	9 + 1		
Ouvrier de 1 ^{ère} classe	26	8 + 1		
Ouvrier de 2 ^{ème} classe	5	2		
OUVRIER - D.G.F.B.				
Ouvrier de classe exceptionnelle	79	24 + 3		
Ouvrier de 1 ^{ère} classe	18	6 + 1		
Ouvrier de 2 ^{ème} classe	1	1		
ATELIERS				
Chef-adjoint d'atelier (à titre personnel)	96	29 + 1		
Agent d'atelier de 1 ^{ère} classe	2	2		

(1) à gauche et au centre les propositions d'inscriptions DGRH, à droite et en gras rouge les inscriptions supplémentaires obtenues en précommissions le 5 mars 2007.

5 mars - 30 mars 2007 :

Les commissions se déroulent, vous avez besoin d'un soutien, contacter la permanence au : 01 42 92 40 25 qui fera le relais avec les commissaires.